



HOCKEY LAC ST-LOUIS CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2007-2008

Ces règlements s'appliquent aux Championnats Régionaux de la Région du Lac St-Louis. Ils viennent s'ajouter ou préciser les règlements des Ligues Régionales, de Hockey Québec et de Hockey Canada. Tous les membres y sont assujettis.

FORMAT

CH-01 Novice A-B-C, Atome A-B-C, Pee-Wee A-B, Bantam A-B et Midget B.

Le format utilisé sera celui d'une fausse double élimination.

Atome BB, Pee-Wee AA-BB, Bantam AA-BB, Midget AA-BB-A et Hockey Féminin.

Le format utilisé sera celui d'une double élimination à l'exception de la finale.

Junior AA-A-B.

Le format utilisé sera des séries deux de trois, avec application de Franc Jeu.

DÉROULEMENT DES MATCHS

CH-02 LA DURÉE

Novice A-B-C, Atome BB-A-B-C, Pee-Wee A-B, Bantam A-B, Midget B et Hockey Féminin.

Tous les matchs seront à temps chronométrés et avant chaque match, il y aura une période de réchauffement de deux minutes.

- 1^{ère} période de dix (10) minutes chronométrées.
- 2^{ème} période de dix (10) minutes chronométrées.
- 3^{ème} période de dix (10) minutes chronométrées.

Pee-Wee AA-BB, Bantam AA-BB, Midget AA-BB-A et Junior AA-A-B

Tous les matchs seront à temps chronométrés et avant chaque match, il y aura une période de réchauffement de cinq minutes.

1^{ère} période de dix (10) minutes chronométrées.

2^{ème} période de quinze (15) minutes chronométrées.

3^{ème} période de quinze (15) minutes chronométrées.

CH-03 RECEVEUR ET VISITEUR

Receveur et Visiteur seront prédéterminés à l'intérieur des horaires de matchs, à l'exception des matchs de **demi-finales et finales** où un tirage au sort sera effectué.

Modalités du tirage au sort

En présence d'un représentant des deux (2) équipes concernées, un responsable du comité organisateur de l'organisation hôte procédera au tirage au sort, une (1) heure avant le début du match. Le gagnant du tirage au sort aura le choix d'être receveur ou visiteur.

L'équipe receveur portera obligatoirement les chandails pâles, elle utilisera le banc des joueurs receveur et la chambre désignée par le comité organisateur. S'il y a mésentente, la décision finale relèvera du comité organisateur de l'organisation hôte.

CH-04 TEMPS D'ARRÊT

Un temps d'arrêt de trente (30) seconde par partie sera permis pour les championnats régionaux.

CH-05 DIFFÉRENCE DE SEPT (7) BUTS

Après deux (2) périodes de jeu, dès qu'il y a une différence de sept (7) buts, l'arbitre mettra fin au match.

CH-06 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE (Sauf tournoi à la ronde)

Après que Franc Jeu est été appliqué, lorsque les parties sont à finir et que nous devons aller en période de surtemps, les règlements 9.7.1, 9.7.2 et 9.7.3 des règlements administratifs de Hockey Québec s'appliquent en totalité.

CH-07 RÉFECTION DE LA GLACE

La surface glacée sera refaite après chaque match. Les équipes doivent être prêt aussitôt le match précédent terminé.

CARTABLE DE VÉRIFICATION ET ÉLIGIBILITÉ DES MEMBRES

CH-08 Pour toute la durée des Championnats Régionaux, toutes les équipes devront produire leur cartable de vérification. (Réf. 9.10.10, Hockey Québec). Avant chaque match, les joueurs et entraîneurs devront signer le formulaire de vérification.